

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VALLEE DE KAYSERSBERG**

**SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
AMMESRCHWIHR-KAYSERSBERG
KIENTZHEIM-SIGOLSHEIM**

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

EXERCICE 2009

Application de l'article L.2224-5 du CGCT
Décret n°2007-675 du 2 Mai 2007 et arrêté du 2 mai 2007
relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics
d'eau potable et d'assainissement

SOMMAIRE

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	5
1. Présentation du territoire desservi	5
2. Mode de gestion du service	5
3. Estimation de la population desservie	6
4. Nombre d'abonnements	6
5. Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	6
6. Linéaire des réseaux de collecte	6
7. Ouvrage d'épuration des eaux usées	7
II. RECETTES DU SERVICE	7
III. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	7
1. Montants financiers	7
2. Etat de la dette	8
3. Amortissements	9
4. Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales	9
IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
1. Taux moyen de renouvellement des réseaux	9
2. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	9
3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	9
4. Conformité de la collecte des effluents	9
5. Conformité des équipements des stations d'épuration	9
6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	10

6. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	10
IV. ANNEXES AU RAPPORT	11
Délibération du 19 février 2009 relative à la répartition des charges financières	11
EXTRAIT n° 2009/ AS-002	11

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1. Présentation du territoire desservi

Service d'assainissement des eaux usées en faveur des communes d'Ammerschwahr, Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim.

Le service assure le transfert et le stockage des eaux usées collectées vers la station d'épuration de Colmar gérée par le Syndicat Intercommunal des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE).

Le service assure également à la demande des Communes la réalisation des travaux sur les réseaux communaux (collecte ou travaux de renouvellement et d'entretien).

2. Mode de gestion du service

Compétence

Le service était géré à l'origine par le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Weiss, sous le nom "d'assainissement Ammerschwahr – Kientzheim - Sigolsheim". Il assurait le transport intercommunal et le traitement des eaux usées des trois communes sur la station d'épuration intercommunale de Sigolsheim.

Le SIVOM est devenu Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg le 1er janvier 1996. Les communes concernées ont transféré leurs compétences assainissement collectif et non collectif à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Un nouveau service intitulé Assainissement « Ammerschwahr – Kaysersberg – Kientzheim – Sigolsheim » a été créé pour étudier la réalisation d'une nouvelle station d'épuration intégrant Kaysersberg et prenant en compte les exigences de mise aux normes de la station d'épuration intercommunale de Sigolsheim et celle de Kaysersberg. Ce nouveau service, distinct budgétairement du précédent, se chargeait également des dépenses d'investissement liés aux réseaux intercommunaux.

EN 2004, le choix de se raccorder à la station d'épuration du SITEUCE à Colmar a été entériné. Les travaux ont débuté en 2007 et se poursuivent en 2009. En janvier 2008, le raccordement des eaux usées est effectué et la station d'épuration de Sigolsheim est mise hors eau puis démantelée.

A compter du 1^{er} janvier 2009, les deux services sont fusionnés et le nouveau service d'assainissement « Ammerschwahr – Kaysersberg – Kientzheim – Sigolsheim » assure le transport ainsi que le stockage des eaux usées des 4 Communes concernées, avant transit par le réseau d'assainissement colmarien vers la station d'épuration du SITEUCE.

Le Conseil de Communauté, organe délibérant de la communauté de communes, est composé de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant issus des dix communes du groupement. Le conseil de Communauté a tout pouvoir de décision en matière de maintenance ou d'amélioration du service d'assainissement.

La Communauté de Communes adhère au SITEUCE et y est représentée par trois délégués.

Mode de gestion

Le service d'assainissement est assuré en régie, et fait l'objet d'un budget spécifique. Les participations financières sont demandées aux communes (voir chapitre recettes du service). Les communes répercutent les charges, soit par le biais de la redevance, soit par celui de la taxe d'assainissement à leurs propres usagers.

3. Estimation de la population desservie

La population desservie est estimée à 6 593 habitants :

Ammerschwahr : 1 891

Kaysersberg : 2 690

Kientzheim : 819

Sigolsheim : 1 193

4. Nombre d'abonnements

Commune	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
Ammerschwahr	786	
Kaysersberg	920	3
Kientzheim	300	0
Sigolsheim	404	3
Total	2410	6

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

5. Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'autorisations : 12 (Caves viticoles)

6. Linéaire des réseaux de collecte

Le réseau est majoritairement unitaire :

Réseau communal d'Ammerschwahr :	11 960 ml	majoritairement séparatif
Réseau communal de Kaysersberg :	19 000 ml	majoritairement unitaire
Réseau communal de Kientzheim :	4 880 ml	majoritairement unitaire
Réseau communal de Sigolsheim :	5 920 ml	séparatif

Collecteur intercommunal Kaysersberg- Sigolsheim : 5 840 ml

Collecteur intercommunal Sigolsheim – Colmar : 4 400 ml

TOTAL 52 000 ml

7. Ouvrage d'épuration des eaux usées

Les aux usées collectées par le service sont acheminées vers la station d'épuration de Colmar gérée par le SITEUCE. Pour les données relatives à la station d'épuration, se référer au rapport annuel du SITEUCE ou sur le site internet de la Colmarienne des Eaux (<http://www.colmarienne-des-eaux.fr/pages/metier4.htm>)

II. RECETTES DU SERVICE

Le service est assujéti à la TVA depuis le 1^{er} janvier 1995.

Le service est financé par :

- la contribution des Communes
- les subventions et autres recettes diverses

La répartition des charges du service entre les Communes est calculée sur les volumes d'eau distribués en 2008 et rejetés dans le réseau d'assainissement. Cette répartition est prise en compte pour le budget primitif 2009 (voir annexe, délibération du 19 février 2009).

Recettes de fonctionnement 2009 Hors Taxes:

Contribution des Communes :	356 100 €
Subventions et divers :	0 €

III. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sont de deux ordres :

- investissements réalisés pour le compte des communes sur les réseaux d'assainissement communaux
- investissements réalisés pour le service intercommunal

1. Montants financiers

	Travaux Communaux	Travaux intercommunaux
Montant des travaux réalisés en 2009	23 365,36 € HT	218 927,01 € HT
Montant des subventions	36 915,50 €	478 060,90 €
Montants des contributions des communes ou du budget AKKS	16 714,10 €	140 000 €

Les recettes sont supérieures aux dépenses car il s'agit de subventions ou remboursements des communes pour des opérations dont les dépenses ont été réalisées sur des exercices antérieurs.

2. Etat de la dette

Dette intercommunale

Année encaissement	Objet	Organisme prêteur	Capital emprunté	Durée (années)	Dernière échéance	Taux	index	mar ge	Remb	Dette au 1er janvier	intérêts	Capital	Annuités
1999	Collecteur inter. Kientzheim 88571340019	C.E.	121 959,21	20	31 déc.2019	F 4,76			T	75 143,56	3 470,48	6 017,48	9 487,96
1999	Collecteur inter. Sigolsheim 88571340020	C.E.	170 742,90	20	31 déc.2019	F 4,76			T	105 201,27	4 858,68	8 424,47	13 283,15
2001	Ancienne nouvelle Step 88571340022	C.E.	121 959,21	15	30 juin 2016	F 5,34			T	64 818,53	3 291,47	8 576,97	11 868,44
2007	Raccordement SITEUCE 10278 03420 000173450 02	C.M.	350 000,00	20	31 dec 2027	f 4,55			T	327 475,25	14 696,45	12 050,15	26 746,60
2008	Avance financière raccordement Colmar	Agence de l'Eau	647 100,00	9	fév.2019	0	DIFF. 2 ans			647 100,00			0,00
2009	Raccordement SITEUCE	CM	140 000,00	15	30/09/2024	F4.28				138 324,02	5 810,74	6 885,18	12 695,92
TOTAL			1 551 761,32						#	1 358 062,63	32 127,82	41 954,25	74 082,07

Dette communale

Année encaissement	Objet	Organisme prêteur	Capital emprunté	Durée (années)	Dernière échéance	Taux	index	mar ge	Remb	Dette au 1er janvier	intérêts	Capital	Annuités
2002	Bassin rég.Kientzheim MON193843EUR/0194381	DEXIA	73 175,00	15	nov.2015	0,97	EURIBOR 3 mois	0,22	T	35 780,36	370,00	6 522,86	6 892,86
TOTAL			73 175,00						#	35 780,36	370,00	6 522,86	6 892,86

TOTAL GENERAL

1 624 936,32

1 393 842,99

32 497,82

48 477,11

80 974,93

3. Amortissements

Les amortissements du service AKKS en 2009 se montent à 46 520,13 €.

4. Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales

Frais d'enquête publique dossier Loi sur l'Eau	4000
travaux de protection du verger en bordure du réseau d'assainissement à Sigolsheim :	4900
antichute de la chambre à vannes	1000
échelle pour poste de refoulement	4600
potence (appareil de levage)	1000
Remplacement des poires par des sondes piézométriques	1500

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0 %
(Taux valable uniquement pour la partie intercommunale des réseaux d'assainissement).

2. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Sans objet (données communales)

3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 10 %.

4. Conformité de la collecte des effluents

Sans objet (données communales)

5. Conformité des équipements des stations d'épuration

Sans objet (donnée SITEUCE)

6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Sans objet (donnée SITEUCE)

6. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Sans objet (donnée SITEUCE)

IV. ANNEXES AU RAPPORT

Délibération du 19 février 2009 relative à la répartition des charges financières

DEPARTEMENT
DU
HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil de
Communauté élus :
24

en fonction :
24

Procuration :
0

Délégués présents :

Roger BLEU,
Jean-Marie FRITSCH,
François GRONDAHL,
Jean-Louis BARLIER,
Martine THOMANN,
Nicole TISSERAND,
J-Jacques GRANDJEAN,
Henri STOLL,
Jean-Jacques RAUCH,
Guy BOOTZ,
Joseph FRITSCH,
J-François MAUERER
Henri WAWRETSCHKA,
Jean-Marie MULLER,
Patrice PERRIN,
J.-François BOTTINELLI,
Guy JACQUEY
Antoine BALTHAZARD,
Rose-Blanche DUPONT,
Chantal OLRV,
Thierry SPEITEL.

Délégués représentés :

Françoise GRASS,
par M. GOERG

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

EXTRAIT n° 2009/ AS-002

du registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du 19 février 2009 à 17h30

Sous la présidence de M. Roger BLEU, Président de la CCVK

ASSAINISSEMENT

Taux de répartition des services d'assainissement

Les taux de répartition 2009 des services d'assainissement suivants sont proposés.

Critères :

Distribution de l'eau de l'année 2008 en fonction de la facturation annuelle de chaque commune et en ne prenant en compte que l'eau effectivement rejetée dans le réseau d'assainissement.

Budget AKKS "Vignoble" :

	Distribution d'eau 2008 rejetée dans le réseau	Répartition en % Budget 2009	Pour mémoire : répartition budget 2008	Pour mémoire : répartition budget 2007
AMMERSCHWIHR	94 796 m ³	22,7 %	22,8 %	24 %
KAYSERSBERG	215 130 m ³	51,6 %	50,7 %	49 %
KIENTZHEIM	42 000 m ³	10,1 %	12,0 %	11 %
SIGOLSHEIM	65 173 m ³	15,6 %	14,5 %	16 %
Total	417 099 m ³	100 %	100 %	100 %

Délégués absents :
Bernard ANDRES
Michel FRITSCH

Budget "FLLBO" :

	Distribution d'eau 2008 rejetée dans le réseau	Répartition en % Budget 2009	Pour mémoire : répartition budget 2008	Pour mémoire : répartition budget 2007
FRELAND	45 884 m ³	16,6 %	16,3 %	14,5 %
LAPOUTROIE	73 600 m ³	26,6 %	27,0 %	27 %
LE BONHOMME	27 005 m ³	9,8 %	9,6 %	8,5 %
ORBEY	130 216 m ³	47,0 %	47,1 %	50 %
Total	276 705 m ³	100 %	100 %	100 %

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission « Assainissement & Travaux » qui s'est réunie le 28/01/2009 ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **d'approuver** l'application des taux de répartition comme indiqués ci-dessus, pour l'année 2009.